

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécyc  
Séance du 30 mai 2022**

L'an 2022 et le 30 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mr FERRAND Christian, maire ; Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, LEFEBVRE Sophie ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée ayant donné procuration : Mme JOUAN Séverine à Mr SARREAU Philippe  
Excusé : Mr MOUROUX Francis

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage : 25 mai 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le 23 juin 2022

Et publication ou notification le 24 juin 2022

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Sophie

### **Sommaire**

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 avril 2022
2. Délibérations
  - a. PLUI
3. Questions diverses

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 avril 2022**

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Délibérations**

- a. PLUI

Référence : 2022\_0017

Objet : Avis à donner sur le PLUI

Le PLUI a été arrêté en conseil communautaire le 31 mars 2022, et l'ensemble des communes concernées ont trois mois pour donner leur avis (soit jusqu'au 30 juin 2022). Les prochaines échéances seront ensuite la concertation avec les PPA (Personnes Publiques Associées) et la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui auront également trois mois pour émettre un avis. Enfin, une enquête publique aura lieu.

Mr FERRAND et Mr LAUNAY rappellent que sur la commune de Brécy, il existe des servitudes : le périmètre du château et la canalisation de gaz. Ils expliquent les différents échanges ayant eu lieu en préparation du PLUI, et montrent les plans détaillés de ce dernier. Ils indiquent qu'ils ont demandé, à plusieurs reprises, à réaliser certaines modifications, notamment sur les zones constructibles, mais que, jusque-là, cela n'a pas été entendu ni modifié.

Le Conseil Municipal de Brécy regrette que les particularités de la commune n'aient pas été suffisamment prises en considération et que les échanges aient été parfois difficiles avec le cabinet d'expertise.

- La commune ne possède pas de dents creuses facilement mobilisables (continuité Route d'Azy)
- La commune est séparée par une zone nord/sud non constructible (Château et cours d'eau) qui oblige une extension à l'extérieur du bourg. Toutefois, certaines zones comme les zones rue Jean de Berry facilement mobilisables deviendront des zones A.
- La commune n'est pas propriétaire des terrains dans les futures zones AU, et est dépendante du bon vouloir d'uniquement trois propriétaires pour son extension. De plus l'accès à la zone « Le Cambrai » (la plus grande prévue) dépend d'un autre propriétaire et est donc difficilement mobilisable.

Le Conseil municipal propose de retravailler la répartition des zones AU1 et AU2.

- La Route Nationale RN 151 passant sur et à proximité de certaines communes de la Communauté de Commune des Terres du Haut Berry est un atout pour le développement économique et pour la mobilité des habitants riverains. Cet aspect n'est pas valorisé dans l'attribution des surfaces des zones AU et de la zone d'activités de Brécy. Le Conseil Municipal regrette la centralisation des zones d'activités sur la communauté de communes, et l'impossibilité d'extension possible sur la commune de Brécy. La commune de Brécy reçoit régulièrement des sollicitations d'implantation qu'elle ne peut honorer.
- Le bassin d'emploi de nombreux habitants de Brécy et des communes voisines, la base aérienne d'Avord, Bourges et son agglomération ne sont pas suffisamment prises en considération dans l'élaboration du PLUI.
- A l'intérieur du bourg secondaire (Francheville) et dans les hameaux, les zones actuellement constructibles ne le seront plus. Le conseil municipal porte à votre vigilance la difficulté de leurs futures exploitations en raison de la proximité des habitations. Ces zones risquent de devenir des friches.
- La parcelle ZT 13.14.15 initialement prévue en zone U est passée en zone A. Le conseil municipal demande sa réintégration en zone U.
- Les locaux des services techniques sont installés sur les parcelles C 507 C508 C509 et C510 qui sont en zones A. Il était convenu que ses mêmes parcelles soient en zone U. Le conseil municipal demande son affectation en zone U comme prévu.

**Le PLUI est adopté à l'unanimité, 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

### **3. Questions diverses**

#### Ressources Humaines

Deux nouveaux agents sont arrivés au sein de l'équipe communale :

- Kevin DESMARES, en remplacement d'André DUPLAIX, en tant qu'agent technique polyvalent

- Nelly GANGNERON, en tant que secrétaire de mairie  
L'arrêt maladie de Frida RENE est prolongé jusqu'au 24 juin. Son remplacement est assuré par des intervenants de l'ASER.

André DUPLAIX part officiellement à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet, mais cesse son activité le 10 juin.

#### Commission Voirie

Les travaux de réfection de chaussée de la rue de la résistance auront lieu fin juillet.

Les travaux de Villeneuve sont en cours.

Les travaux de Marciauge sont prévus au mois de septembre.

Les travaux de la route intercommunale Brécy-Sainte Solange sont en cours.

#### Commission Embellissement

Une réunion a eu lieu à Francheville pour aborder l'aménagement du triangle qui vient d'être nettoyé. Plusieurs idées sont proposées par les habitants :

- Un terrain de pétanque
- Des bancs (mais pas de tables)
- Planter des arbres fruitiers (dans le cadre de « plantons le décor ») ou planter des arbres que les habitants auront greffé eux-mêmes
- Mettre en place une boîte à livres réalisée par les riverains.

Par ailleurs, la haie de cyprès proche du stade sera coupée et remplacée par une petite haie dans le cadre de « plantons le décor ».

Il est proposé de mettre des panneaux explicatifs devant certains monuments de Brécy ou dans certains quartiers.

#### Fête du village le 26 juin

Le programme de la fête du village est détaillé, ainsi que le budget et la répartition des rôles de chacun.

#### 13 et 14 juillet

Le programme des deux journées et soirées est proposé. Le Conseil Municipal regrette qu'il y ait peu de participation aux jeux organisés les années précédentes, mais en prend acte et décide de ne pas les renouveler en 2022.

Le 13 juillet, un spectacle de cirque se déroulera sur la commune à 20h (fin à 21h30). Il sera suivi de la retraite aux flambeaux (22h), puis du feu d'artifice et d'une soirée.

Le 14 juillet, il est proposé un apéritif citoyen, suivi d'un pique-nique républicain avec la distribution de serviettes aux nouveau-nés. Un spectacle de cirque aura lieu à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Brécy le 23 juin 2022

Le Maire,  
Christian FERRAND

The image shows a blue ink signature of Christian Ferrand written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BRECY' at the top and 'CHER' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.